

SÉANCE ORDINAIRE **DU 15 NOVEMBRE 2021**

Le quinze novembre deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain BORDE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs BAYLE Jean-Louis, BORDE Alain, BORDE Marie-Hélène, DICHAMP Sonia, GOURAND Jean-Claude, LENOIR Yves, LIBOUREL Julie, VARLET Charles-Henri, de VILLENAUT Gabrielle

Absentes excusées : Mmes GAGET Fabienne, de RANGO Christine

Procuration : Mme de RANGO Christine à Mr BAYLE Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mr LENOIR Yves

En ouvrant la séance, le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Convention d'accompagnement CAPAMAM.

Acquisition d'un terrain

Les négociations pour l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un bâtiment communal ont repris avec Monsieur Jacques SABATIER. Une suite favorable va être faite à sa dernière proposition, à savoir la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section K n° 80, d'environ 2 500 m², pour la somme de 10 000 Euros. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

De ce fait, les délibérations antérieures relative à la DUP sont rapportées (délibération n° 2021/039 en date du 07/09/2021 décidant le lancement d'une procédure de DUP et délibération n° 2021/044 en date du 29/10/2021 acceptant les devis d'honoraires relatifs à cette DUP).

Convention d'accompagnement CAPAMAM

Une nouvelle convention d'accompagnement va être signée entre la commune et l'association CAPAMAM pour la période 2022-2024.

Questions diverses

- Si les conditions sanitaires le permettent, la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 08 janvier 2022.